

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02543  
Numéro SIREN : 793 526 930  
Nom ou dénomination : 123 AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2021 sous le numéro de dépôt 9526

## **123 AUTO**

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros  
Siège Social : 5 rue Desgenettes  
94100 SAINT MAUR DES FOSSES  
793 526 930 RCS CRETEIL

### ***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021***

L'an 2021,  
Le 22 Mars,  
A seize heure,

Les actionnaires de la société 123 AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 rue Desgenettes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Manuel FERREIRA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Démission de notre Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son Président, Monsieur Manuel FERREIRA, et le remercie pour les services rendus.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

- Monsieur Philippe FRUCTUOSO MOREIRA, né le 20/04/1984 à LIVRY GARGAN, de nationalité portugaise, demeurant 39 rue de Charny 77410 MESSY

Cette nomination prend effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Philippe FRUCTUOSO MOREIRA, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directrice Générale :

- Madame Vanessa Jeanne SAMPAIO née DOS SANTOS, née le 04/11/1986 à GENNEVILLIERS, de nationalité française, demeurant 28 rue de la Fontaine du Gué 60520 THIERS-SUR-THEVE,

Madame Vanessa Jeanne SAMPAIO, intervenant aux présentes, déclare qu'elle accepte les fonctions de Directrice Générale et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.